

STALLION BREEDING REPORT
INSTRUCTIONS A SUIVRE POUR REMPLIR LE RAPPORT DE SAILLIES

1 - Ecrivez clairement à l'encre sombre et en lettres majuscules, le traitement de ce document (tableau) ne pourra se faire que si les informations sont complètes.

2 - Utiliser un formulaire par étalon et par année.

3 - Mandat, carte Visa ou Mastercard peuvent être utilisés pour le paiement ; si vous payez par carte Visa ou Mastercard, ne pas oublier de mettre les informations concernant la carte de crédit.

4 - Pour vous aider à remplir le document, vérifier que les renseignements (nom et n° d'enregistrement de la jument) correspondent au certificat d'enregistrement de celle-ci. Vous devez également contrôler que le propriétaire de la jument indiqué sur le certificat d'enregistrement est bien la personne qui a demandé la saillie.

5 - La signature du propriétaire de l'étalon ou de son mandataire est obligatoire ainsi que le n° AQHA ; ces données sont nécessaires pour le traitement et l'enregistrement du rapport de saillies.

6 - Il faut toujours conserver une copie du rapport de saillies.

7 - Le propriétaire ou mandataire de chaque étalon (que ce soit quarter horse ou pur sang américain) doit remplir le rapport de saillies en indiquant le nom et n° d'enregistrement des juments saillies depuis le 30 novembre de l'année précédente.

Chaque document doit parvenir à l'AQHA au maximum le 30 novembre de l'année de monte.

8 - Les Pur-sang utilisés dans l'élevage de Quarter Horses doivent être répertoriés par l'AQHA. Pour répertorier un cheval Pur-sang, l'AQHA doit recevoir une copie recto-verso du papier du Jockey-club indiquant le nom du propriétaire, quatre photos du cheval (1 de chaque côté, 1 de face et 1 de l'arrière) et les frais s'élevant à 50 dollars (80 pour les non membres). Une jument Pur-sang doit être saillie par un étalon Quarter Horse pour que le produit puisse être enregistré par l'AQHA. Le produit sera inscrit sur le registre des appendix.

9 - Une jument classée « appendix » doit être saillie par un étalon Quarter Horse pour que le produit puisse être enregistré par l'AQHA. Le produit sera inscrit sur le registre des appendix.

10 - Les rapports doivent parvenir par courrier à l'AQHA, PO box 200, Amarillo, Texas 79168 avant le 30 Novembre de l'année de monte (avant le 30 Juin pour les pays de l'hémisphère sud), afin d'éviter de payer un surcoût pour envoi tardif.

11 - Pour les membres AQHA, les frais s'élèvent à 10 dollars par étalon et 3 dollars par jument saillie. Si vous n'êtes pas membre au moment de l'envoi du rapport de saillies, vous pouvez vous faire inscrire en tant que membre AQHA pour vous éviter de payer un surcoût. Si vous ne prenez pas la carte de membre AQHA, les frais s'élèveront à 45 dollars par étalon et 6 dollars par jument saillie.

12 - Un supplément de 10 dollars par jument sera demandé si l'envoi du rapport de saillies intervient après le 30 Novembre de l'année en cours.

13 - Sur le rapport de saillies, doivent figurer toutes les dates auxquelles la jument a été exposée et saillie :

- a) Indiquer les dates exactes auxquelles la jument a été saillie ; si la jument est saillie plusieurs fois, indiquer les différentes dates.
- b) Si la jument est saillie en pâture, indiquer la date de mise en pâture et la date de sortie de pâture.
- c) Si vous avez recours à de la semence ou paillettes congelées ou réfrigérées, veuillez cocher la case correspondante.

14 - Doivent être inscrites sur le rapport de saillies, les juments appartenant au propriétaire de l'étalon ainsi que celles appartenant à des tierces personnes.

15 - Vous pouvez télécharger le formulaire de rapport de saillies sur www.aqhamembers.com ou en faire la demande gratuitement directement à l'AQHA, mais le rapport de saillies est acceptable sous toutes les formes, du moment que toutes les informations nécessaires y sont notées.

AQHA , PO box 200. Amarillo, Texas . 79168
1600 quarter horse drive . Amarillo, Texas 79104
Telephone : (806) 376 – 4811
Email : questionstosbr@aqha.org

AQHA STALLION BREEDING REPORT RAPPORT DE SAILLIES

Veillez s'il vous plait remplir le document au verso du rapport de saillies concernant le paiement.

Le nom de l'étalon.....son n° AQHA.....ou son n° code appendix.....ou son n° d'enregistrement pur sang.....

Noter le lieu où l'étalon a sailli

- si dans une ferme.....
- si dans une station de monte.....
- si dans une écurie privée.....
- noter la ville.....
- noter le pays.....

Noter de quand à quand (dates).....

Noter le nom des juments saillies.....

Noter le n° AQHA.....

Noter le nom du propriétaire de la jument au moment de la saillie.....

Noter la date à laquelle la jument a été saillie.....

Si la jument a été saillie en pâtre, noter en plus, la date de mise en pâtre et de retrait de la pâtre.....
Noter si semence réfrigérée.....
Noter si semence congelée.....
Noter l'année de saillie.....

Mettez votre signature ou celle du mandataire à qui l'étalon appartenait au moment de la saillie.....

Noter le numéro AQHA du propriétaire ou du mandataire.....

Noter la date.....

Noter le nom.....

Noter l'adresse.....

Noter la ville.....pays.....code postal.....

Noter le n° de téléphone joignable la journée.....noter l'adresse E-mail.....

Paiement (voir alinéa 11 au verso de ce document).

Ÿ pour les membres AQHA

- 10 dollars par étalon

+ 3 dollars par jument, si vous envoyez le rapport avant le 30 Novembre

+ 13 dollars par jument, si vous envoyez après le 1^{er} Décembre ou après l'année de monte

Ÿ pour les non membres AQHA

- 45 dollars par étalon

+ 6 dollars par jument, si vous envoyez le rapport avant le 30 Novembre

+ 16 dollars par jument, si vous envoyez après le 1^{er} Décembre ou après l'année de monte

Moyen de paiement : visa.....mastercard.....mandat.....chèque.....

total en dollars.....

si carte de crédit

- date d'expiration de la carte.....

- nom du titulaire de la carte.....

- numéro de la carte.....

- signature du titulaire de la carte.....